

Notre profession de foi a réaffirmé la place de la formation universitaire dans le service public d'enseignement supérieur.

Le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) associé à l'asphyxie financière des établissements, nous incitent à tronquer notre offre de formation et à restreindre l'accès à la formation universitaire. Nous partons du constat que les efforts et compromis consentis ces dernières années pour optimiser les moyens ont atteint leur limite et aboutissent à une dégradation de nos conditions de travail et de la qualité du service public. Nos élus seront particulièrement vigilants sur tout ce qui pourrait mener à cette dégradation que ce soit pour les personnels ou pour les usagers.

La FSU n'accepte pas la modulation des services des enseignants-chercheurs comme vecteur d'économies potentielles et de sanctions individuelles. Elle défend un service de 150h ETD d'enseignement et le droit à la recherche. Nos élus veilleront à ce qu'un sur-investissement demandé aux personnels ne se traduise, par manque de moyens, en une dégradation de leurs conditions de travail.

La FDS a un devoir de réussite de ses missions au service des étudiants. C'est à cette condition qu'elle pourra reconquérir une attractivité digne de la qualité des diplômes qu'elle délivre. Nos élus FSU y contribueront par leurs propositions dans les débats du Conseil, en informant et rendant compte.

Pour joindre par courriel vos élus au conseil de la FDS : elus-fds-um2@snescup-lr.fr .